

Le 8 septembre 2022

Madame la ministre
Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministère de la Transition énergétique
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Nos Réf : CS/JYV/PP
2022/048 - Secrétariat général
mairie@saintpierreoleron.com
☎ 05.46.47.77.10

Objet : Parc éolien en mer en Sud-atlantique et son raccordement – recours gracieux

Madame la ministre,

En date du 27 juillet 2022 et par publication au journal officiel, l'Etat et le gouvernement auquel vous êtes attachée ont confirmé leur intention de projet relatif à la création, ex nihilo, d'un parc éolien en mer en Sud-Atlantique, plus précisément au large des îles d'Oléron et Ré.

Organisé du 30 novembre au 28 février 2022, le débat public auquel j'ai pour ma part, en tant que maire, conseiller communautaire et conseiller départemental, activement participé, aura permis de faire émerger plusieurs incohérences du projet initial dont certaines ont été prises en compte.

En ce sens, la commune de Saint-Pierre d'Oléron, soutenue par l'AMF 17, le département de Charente-Maritime, les communautés de communes et communes du territoire, a voté dans sa séance du 10 février 2022 une motion CONTRE l'éolien en mer. A toutes fins utiles et pour votre pleine et entière information, vous trouverez, en pièce jointe, copie de cette délibération.

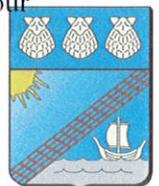
Le nouveau projet porté par l'Etat, publié au journal officiel du 27 juillet dernier, serait davantage éloigné des côtes et s'entendrait hors périmètre du parc marin tout en restant dans la zone de protection spéciale « Pertuis-charentais-Rochebonne ».

Il s'avère toutefois que cette nouvelle intention de projet continue de conserver plusieurs difficultés d'ordre environnementale, socio-économique et identitaire.

Sur le plan environnemental, votre projet d'implantation d'un parc éolien en mer au large des îles d'Oléron et Ré, dans une zone protégée et un couloir de migration, reste de nature industrielle. Dans ce contexte, l'atteinte à l'environnement qui concerne les fonds marins, la courantologie, les oiseaux migrateurs etc... reste préoccupante et incompréhensible considérant la destruction d'un espace marin et naturel remarquable. Ce projet d'aménagement, version XXL, s'inscrit en faux contre la **Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin** [Directive 2008/56/CE du parlement européen, entrée en vigueur le 15/07/2008 et transposée, en droit national, par les textes suivants : Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article 166) ; loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (article 83) ; décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin] qui s'applique aux zones métropolitaines sous juridiction française, le golfe de Gascogne en particulier.

Les associations et collectifs de protection de l'environnement vous ont interpellée sur ce sujet. Je ne peux qu'à mon niveau soutenir leur initiative tournée vers le bon sens.

Sur le plan socio-économique, je viens ici vous rappeler que la création d'un parc éolien offshore, XXL, au large des îles d'Oléron et de Ré viendra impacter les zones de pêche des marins de la Cotinière et plus largement du littoral atlantique. Votre projet d'éolien en mer détruira irrémédiablement des zones de pêche et par conséquent impactera l'économie cotinarde, orientée depuis 150 ans autour



de la pêche. Au moment où le département a investi, de manière remarquable pour plus de 60 M€, dans un nouvel outil portuaire - création d'un 3^{ème} bassin et d'une nouvelle halle à marée - inauguré le 17 septembre 2022, votre projet viendrait déstabiliser l'économie locale de la pêche et ses 300 emplois liés.

Dans quel monde vivons-nous ? se demande chacun aujourd'hui. Alors pour ma part, cotinard de naissance et ardeur défenseur du monde de la pêche, je suis aussi en colère et m'interroge : « De quel droit, l'Etat peut-il décider, d'en haut, de substituer une économie locale, artisanale, par une économie industrielle, hors sol ? ». Peut-être aurez-vous du mal, madame la ministre à comprendre la colère d'un élu de terrain mais cette colère est vive et partagée avec les pêcheurs et les habitants de l'île d'Oléron dans leur ensemble.

Sur le plan du patrimoine, de l'identité insulaire, l'implantation d'un parc XXL au large des îles d'Oléron et de Ré, éloigné de 30 km des côtes, n'en constitue pas moins une atteinte, inédite et substantielle, aux paysages des îles d'Oléron et de Ré. Tournées vers l'économie touristique et jusqu'à présent préservées de tout projet industriel, les îles d'Oléron et de Ré seront irrémédiablement impactées en termes d'image et d'atteinte à un paysage insulaire, atlantique, patrimoine naturel remarquable de la façade de l'Arc Atlantique. Le paysage est certes une composante naturelle qui peut évoluer avec la main de l'homme ; le paysage insulaire reste quant à lui unique et devrait, en ce sens, être préservé de toute destruction volontaire. Il en va également de l'attrait touristique de notre territoire. Votre projet de création d'un parc industriel au large de l'île d'Oléron viendra porter atteinte, de manière irrémédiable, au paysage insulaire. Cette décision viendra « percuter » les engagements des communes et de la communauté de communes de l'île d'Oléron en faveur d'une île nature, naturellement. Les engagements des collectivités locales ont été dûment contractualisés avec l'Etat au travers notamment de la signature en juillet 2021 du CRTE et soutenus par le département de la Charente-Maritime, plan Oléron 2035.

Aussi, madame la ministre, je viens ici, solennellement, solliciter votre bienveillance pour que votre décision de création d'un parc industriel, XXL, au large des îles d'Oléron et de Ré, soit retirée.

En solution alternative et ainsi que j'ai pu pour ma part l'exprimer à plusieurs reprises, les perspectives technologiques concernant l'éolien flottant devraient être des pistes de réflexion et d'étude avant toute création nouvelle de parc offshore. Il en va du respect de l'environnement, des hommes, des habitants du littoral et de la préservation de notre économie locale orientée vers la pêche et le tourisme.

Enfin, je continue de m'interroger sur les éléments d'information à notre disposition permettant de mesurer les impacts réels de l'implantation des parcs éoliens en mer qu'ils soient sur notre façade atlantique ou au large des côtes européennes. Avant tout développement et accélération de projets liés à l'éolien en mer, ne conviendrait-il, par sagesse et par raison, de disposer de ces éléments et d'échanger sur le sujet ?

Aussi, madame la ministre, je reste à votre entière disposition ainsi qu'à celle de votre collègue du ministère de la mer pour échanger sur des solutions à inventer, respectueuses tant de l'environnement, des économies locales que des territoires insulaires.

Je vous prie de croire, madame la ministre, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le maire
Conseiller départemental,
Christophe SUEUR



PJ : Délibération du 8 février 2022 portant motion de la commune de Saint-Pierre d'Oléron contre le parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, situé au cœur de son activité endogène orientée vers la pêche et le tourisme et en bordure d'un paysage insulaire unique, remarquable et patrimoniale.